Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250709-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 25-07-09	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU , Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Patrick GAMBACHE	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : André LAURENT

> VENTE DE BIENS AUX ENCHÈRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération DAG n° 20-02-04 du 4 juillet 2020 et plus particulièrement son article 10 déléguant à Monsieur Le Maire ou son représentant l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales et Financières en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens obsolètes et non réparables ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente des véhicules et matériels suivants qui ne sont plus utilisés par les services :

Considérant que pour certains de ces lots, la vente excédera 4 600 € ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250709-DE

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en vente aux enchères en ligne les véhicules et matériels visés ci-dessous ;

Nature du bien	N° Identification	Année acquisition	Infos complémentaires (mise à prix minimum)
Poids lourds Porteur IVECO 100E15 Equipement : Bras de levage Guima BL5/6 305 481 km	1574 WL 29	1992	Défaillances majeures au dernier CT (05.2025). Corrosion généralisée (1000 €)
Poids lourds Porteur IVECO 80E15 Equipement : Châssis nu 409 524 km	BV-491-FZ	1999	Châssis nu sans carrossage et sans CT (ex frigo cuisine centrale) (500 €)
Tractopelle FIAT HITACHI FB 110 4 P5/E 5 godets - 10 000 heures	31027189	2000	Problème moteur : joint de culasse HS (3000 €)
Laveuse automotrice MATHIEU YNO AquadyneAZURA 2.1 8900 heures	15533	2005	Obsolète et remplacée par une laveuse neuve (500 €)
Porteur benne Diesel 23cv AUSA M150M 6500 heures	49056313	2007	Obsolète et remplacé par un porteur électrique (1 000 €)
Véhicule léger PEUGEOT 208 208 3P Active 1,0L Vti 68ch BVM5 37 000 km	DJ-368-QY	2014	Remplacé par VE Au pool garage depuis avril 2025: 6 000 kms en 6 mois (5 000 €) 7000 € côte La Centrale

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250709-DE

Véhicule léger utilitaire RENAULT KANGOO I EXPRESS PH2 SP/GPL 1.2i GPL 60cv 8V 116 524 km	788 AKB 29	2007	Défaillances majeures trains roulants et conduits GPL - Remplacé par VU électrique (500 €)
Véhicule léger utilitaire RENAULT KANGOO I EXPRESS PH2 SP/GPL 1.2i GPL 60cv 8V 237 800 km	FH-645-ZK	2007	Défaillances majeures trains roulants et conduits GPL - Remplacé par VU électrique (300 €)
Remorque routière double essieux LABBE ROTIEL 302CB1 PTC: 3 200kg 4000 x 2400 mm	CG-739-EC	2012	Remplacée par caissons polybenne (4 000 €)
Remorque routière simple essieu ROLLAND RR1500 PTC: 1 500kg	881 WE 29	1991	Obsolète (200 €)

- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT